



Pau : la ville va revenir aux passages piétons classiques en centre-ville

🕒 Lecture 1 min

Accueil • Pyrénées-Atlantiques • Pau



Par Romain Bely
Publié le 22/09/2021 à 15h01

[Continuer sans accepter →](#)

CE SITE UTILISE DES COOKIES

Avec votre accord, [nos partenaires](#) et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à des informations personnelles comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements basés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "En savoir plus" ou dans notre politique de confidentialité sur ce site.

Avec nos partenaires, nous traitons les données suivantes :

Données de géolocalisation précises et identification par analyse du terminal, Publicités et contenu personnalisés, mesure de performance des publicités et du contenu, données d'audience et développement de produit, Stocker et/ou accéder à des informations sur un terminal

[En savoir plus →](#)

[Accepter & Fermer](#)



« Dans le cadre de l'extension de la zone 30 en centre-ville, la Ville avait réalisé un design novateur pour les passages piétons se trouvant dans le cœur de ville limité à 30 km/h, dans un souci de pédagogie et de sécurité routière, rappelle la Ville dans un communiqué de presse. Cette expérimentation visait à marquer nettement et de façon différentielle les entrées de la nouvelle zone 30 aujourd'hui appropriée par les habitants. »

Mais l'intégration de la limitation de vitesse par les automobilistes n'est pas l'unique responsable du retour au design classique. « Ce retour au marquage réglementaire se fait également à la suite des échanges avec les différentes associations de malvoyants », précise la mairie.

Peu visibles pour les malvoyants

Les associations avaient en effet fait valoir très rapidement leurs inquiétudes devant ces passages inhabituels. « À la base, les chiens sont éduqués pour reconnaître les lignes blanches, expliquait alors Anne Groutel, de l'école de chiens guides d'aveugles Alienor Sud-Ouest. Quand on remet un chien à une personne déficiente visuelle, on vient à son domicile et on effectue des trajets avec lui. Si l'on rencontre des difficultés particulières, on va faire un travail avec le chien. Mais si ça se produit après notre venue, c'est plus compliqué... C'est le changement qui peut perturber le chien. »

Après une première phase de test dans certaines rues, avec un marquage couleur crème, la municipalité a revu sa copie car le contraste n'était pas suffisant avec le bitume. Elle a aussi fait ajouter une bande de résine verticale au milieu des passages piétons, dite « bande de guidage » à destination des malvoyants qui utilisent une canne blanche.

La durée d'une peinture de chaussée étant de 2 ans maximum, les passages piétons seront désormais repeints progressivement selon leurs caractéristiques traditionnelles.

LES SUJETS ASSOCIÉS

Pau

Pyrénées-Atlantiques

Béarn



Les dernières vidéos

[Retrouvez toute l'actualité](#)

© SudOuest.fr